



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Afrique

AFR/RC65/INF.DOC/8

27 novembre 2015

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-cinquième session

N'Djamena, République du Tchad, 23-27 novembre 2015

Point 17.8 de l'ordre du jour

**INFORMATIONS SUR LA NOUVELLE ENTITÉ CHARGÉE DE LA LUTTE CONTRE LES
MALADIES TROPICALES NÉGLIGÉES**

Document d'information

SOMMAIRE

Paragraphes

CONTEXTE	1-5
PROGRÈS RÉALISÉS	6-9
PROCHAINES ÉTAPES	10-11

CONTEXTE

1. Les maladies tropicales négligées (MTN) sont un groupe de plusieurs maladies transmissibles qui touchent une personne sur six dans le monde. La Région africaine supporte environ 40 % de la charge mondiale de maladies tropicales négligées. Les pays de la Région ont réalisé des progrès vers le contrôle et l'élimination des maladies tropicales négligées, avec le concours des partenaires, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Programme africain de lutte contre l'onchocercose (APOC).

2. L'APOC est un partenariat établi en 1995 dans le but d'élargir la lutte contre l'onchocercose à des pays¹ qui ne n'étaient pas membres du Programme de lutte contre l'onchocercose². Son approche portait essentiellement sur la distribution de masse de l'ivermectine, assurée par des distributeurs communautaires. Le programme a largement contribué à l'élimination de l'onchocercose en tant que problème de santé publique.

3. Ces dernières années, un certain nombre d'échanges ont eu lieu entre les pays d'endémie, l'OMS et les partenaires à la lutte contre les MTN afin de trouver des voies et moyens d'accélérer le contrôle et l'élimination des maladies tropicales négligées. Durant la session du Forum d'action commune qui s'est tenue à Addis-Abeba en décembre 2014, les pays d'endémie, les organisations non gouvernementales de développement et divers donateurs de l'APOC ont convenu de clôturer ce programme en décembre 2015 et de mettre sur pied une « nouvelle entité de lutte contre les MTN » chargée de superviser et de soutenir les actions accélérées de lutte contre les MTN qui se prêtent à la chimioprévention (MTN-CP)³.

4. Par la suite, l'OMS a organisé à Johannesburg une réunion du groupe de travail sur l'établissement de cette entité en avril 2015⁴, suivie d'une autre réunion de consultation des parties prenantes en juillet 2015⁵, à Genève. Ces deux réunions ont permis de trouver un consensus non seulement sur le cadre qui doit régir la nouvelle entité de lutte contre les MTN, désormais appelée le « Projet spécial élargi pour l'élimination des maladies tropicales négligées » (ESPEN ou le projet ESPEN), mais également sur le Plan d'action pour la transition en 2016, qui vise à consolider les acquis engrangés dans la lutte contre l'onchocercose et d'autres MTN-CP.

5. Le présent document donne au Comité régional des informations actualisées sur les progrès accomplis vers l'établissement d'ESPEN et sur les mesures qui doivent être prises en vue d'assurer son lancement effectif.

PROGRÈS RÉALISÉS

6. Le projet ESPEN a pour objectif de fournir un appui technique aux pays d'endémie pour qu'ils puissent contrôler et éliminer les cinq maladies tropicales négligées à chimioprévention⁶. Cet appui concerne la prévention des maladies et la prise en charge des infirmités. À terme, il s'agit de contribuer à l'allègement de la pauvreté, à l'accroissement de la productivité et à l'amélioration de la

¹ Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Éthiopie, Gabon, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Malawi, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Tchad.

² Le Programme de lutte contre l'onchocercose fut établi en 1974 dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest. Son action portait essentiellement sur la lutte antivectorielle.

³ Le Programme de lutte contre l'onchocercose fut établi en 1974 dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest. Son action portait essentiellement sur la lutte antivectorielle.

⁴ Rapport de la réunion du groupe de travail sur l'établissement de la nouvelle entité de lutte contre les MTN. Johannesburg, avril 2015.

⁵ Rapport de la réunion de consultation des parties prenantes sur l'établissement de la nouvelle entité de lutte contre les MTN. Genève, juillet 2015.

⁶ Filariose lymphatique, schistosomiase, géohelminthiases, trachome et onchocercose.

qualité de vie des personnes atteintes d'une MTN dans la Région. Le projet ESPEN aura une durée de vie de cinq ans, de 2016 à 2020, la première année étant une année de transition. Il sera basé au Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique.

7. Le cadre institutionnel du projet ESPEN⁷ prévoit un comité de pilotage chargé d'examiner les plans et les budgets du projet et d'en assurer la supervision financière. Le groupe de revue du programme régional sera le principal organe consultatif technique de ce projet. Le cadre définit les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes concernées, parmi lesquelles l'OMS. Il précise aussi les dispositifs financiers qui englobent le financement direct aux pays et la mise en commun des fonds.

8. L'objectif global du plan de transition pour 2016 est de garantir la continuité de l'appui technique fourni aux pays d'endémie dans le domaine de la lutte contre les MTN-CP. Le plan de transition décrit aussi les besoins en personnel⁸ et les exigences en matière budgétaire, celles-ci étant plafonnées à US \$10 millions. Un comité de pilotage de la transition a été créé pour donner des orientations, et à titre de rampe de lancement du comité de pilotage d'ESPEN lorsque ce projet sera établi et opérationnel.

9. En vue d'assurer le démarrage harmonieux des activités du projet ESPEN, le Bureau régional a informé officiellement les ministres de la Santé et les partenaires de la clôture d'APOC et de l'établissement d'ESPEN. Les Ministres ont également été invités à désigner les membres du comité de pilotage de la transition. Des discussions ont été entamées avec la Banque mondiale, en sa qualité d'agent fiscal du fonds fiduciaire multidonateurs, et un plaidoyer de haut niveau a été entrepris auprès des pays et des partenaires pour lever les ressources financières nécessaires à l'établissement d'ESPEN.

PROCHAINES ÉTAPES

10. Les étapes suivantes sont proposées pour la mise en œuvre du plan de transition : i) organiser la première réunion du comité de pilotage de la transition pour établir le plan d'action et le budget de la transition et examiner les progrès accomplis en direction du fonctionnement effectif d'ESPEN et en faveur de la mobilisation de ressources ; ii) finaliser et appliquer les modes opératoires normalisés de la gestion administrative et financière du projet ESPEN ; iii) recruter les ressources humaines nécessaires pour la période de transition ; iv) finaliser les négociations sur le fonds fiduciaire ; et v) poursuivre le plaidoyer de haut niveau auprès des pays et des partenaires pour mobiliser des fonds et des engagements additionnels.

11. Le Comité régional est par conséquent invité à soutenir l'établissement d'ESPEN et à poursuivre son plaidoyer de haut niveau auprès des gouvernements nationaux et des partenaires en faveur de la mobilisation des financements nécessaires pour fournir un appui au projet ESPEN et aux programmes nationaux de lutte contre les MTN. Les pays sont invités à apporter des contributions financières en vue du fonctionnement d'ESPEN.

⁷ Cadre d'établissement du Projet spécial élargi pour l'élimination des maladies tropicales négligées. Août 2015.

⁸ Six membres du personnel essentiels, y compris le coordonnateur.